



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 19 novembre 2025

ARRÊTÉ n° 2025/11-77

**RELATIF À
LA PUBLICATION PAR EXTRAIT DE DÉCISIONS
AU TITRE DU CONTRÔLE DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

**La préfète de la région Auvergne-Rhône-
Alpes,
Préfète du Rhône
Commandeur de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime en particulier les articles L.312-1, L.331-1 à L.331-11, R.312-1 à R.312-3, R.313-8, R.331-1 à R. 331-7,

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-293 du 30 septembre 2022 portant le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-292 du 3 octobre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Guillaume ROUSSET, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes par intérim,

Considérant les demandes préalables d'autorisation déposées, soumises à autorisation d'exploiter au titre du L. 331-2 et du schéma directeur régional des exploitations agricoles pour la région Auvergne-Rhône-Alpes,

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les autorisations d'exploiter tacites à l'issue du délai d'instruction sont les suivantes pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
VEYRET Thomas	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	64,8853	FRANS, JASSANS-RIOTTIER, SAINT-BERNARD, SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, TREVOUX	05/09/2025
GRANDJEAN Alexandre	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	91,7697	CAILLOUX-SUR-FONTAINE (69), MONTANAY (69), SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	07/09/2025
PERRET Virginie	HAUT VALROMEY	1,1998	HAUT VALROMEY	13/09/2025
GAEC DES PRES D'ALLEMENT	CHALLES	0,9305	PONCIN	14/09/2025
EARL DE CHAMERANDE	SAINT-BENIGNE	3,8900	ARBIGNY, SAINT-BENIGNE	15/09/2025
COMTET Julie	VALSERHÔNE	15,3497	VILLES	21/09/2025
GAEC DE STIVAN	BIZIAT	65,1359	L'ABERGEMENT- CLEMENCIAI, CHAVEYRIAT, SAINT-JULIEN- SUR-VEYLE, SULIGNAT	23/09/2025
GAEC ELEVAGE GAILLARD	HAUT VALROMEY	8,6129	ARVIÈRE-EN- VALROMEY, CHANAY, SURJOUX- L'HOPITAL	26/09/2025
EARL DU PONTET	BRESSOLLES	8,1290	BELIGNEUX	28/09/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
CHAMBARD Christophe	SAINT-DIDIER-DE-FORMANS	27,7013	FRANS, JASSANS-RIOTTIER, SAINT-DIDIER-DE-FORMANS, SAINTE-EUPHEMIE, TREVoux	02/10/2025
GAEC ROUSSET VILLENEUVE	AMBRONAY	0,9900	AMBRONAY	04/10/2025
SCEA FERME DE TAVERNOST	FRANCHELEINS	13,7142	FRANCHELEINS	05/10/2025
EARL DE LA GRANDE METAIRIE	VILLENEUVE	65,2932	SAVIGNEUX	06/10/2025
THILLEROT Eugénie	NIVOLLET-MONTGRIFFON	45,8047	ARANC	08/10/2025
GRANDJEAN Eric	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	84,6565	AMBERIEUX-EN-DOBES, CIVRIEUX, JOYEUX, MONTHIEUX, SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX, SAINTE-OLIVE, VERSAILLEUX	14/10/2025
ROSSI Ludovic	FOISSIAT	50,4308	FOISSIAT	17/10/2025
GAEC DES BLANCHES	SERVIGNAT	48,1958	SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, SERVIGNAT	18/10/2025
SCEA JAYR AGRI	TOSSIAT	159,2258	AMBRONAY, DRUILLAT, JOURNANS, LA TRANCLIERE, MONTAGNAT, SAINT-MARTIN-DU-MONT, TOSSIAT	19/10/2025
SCEA DES COMBES	ARS-SUR-FORMANS	6,8995	ARS-SUR-FORMANS, CHALEINS, VILLENEUVE	19/10/2025
HERITIER Denis	FRANCHELEINS	3,1960	FRANCHELEINS	20/10/2025

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision tacite
LAMBERT Christophe	SAINT-MARCEL	12,8384	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	23/10/2025
SCEA DE GROSJEAN	CRANS	3,4682	VILLIEU-LOYES-MOLLON	24/10/2025
GAEC DE LA BUISSIONNIERE	CONDEISSIAT	4,0170	CONDEISSIAT	27/10/2025

Les accusés de réception de dossier complet valant autorisation tacite d'exploiter au terme des quatre mois d'instruction peuvent être consultés au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition des décisions d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 2 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **autorisation totale d'exploiter** la demande suivante pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie autorisée (ha)	Communes des biens accordés	Date de la décision préfectorale
EARL DE LORMET	AMBRONAY	102,5097	AMBRONAY, CHATEAU-GAILLARD, PONT-D'AIN, SAINT-JEAN-LE-VIEUX	04/09/2025

Cette décision d'autorisation peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision d'autorisation à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Par arrêté préfectoral a fait l'objet d'une **décision de rescrit** la demande suivante pour le département de l'Ain :

NOM Prénom ou raison sociale du demandeur	Commune du demandeur	Superficie demandée (ha)	Commune de localisation des biens	Régime du droit d'exploiter	Date de la décision préfectorale
RACARY Julien	AMBERIEU-EN-BUGEY	1,6262	HAUTECOURT-ROMANECHE	Non soumis	27/10/2025

Cette décision de rescrit peut être consultée au service d'économie agricole de la direction départementale des territoires.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la mise à disposition de ladite décision à la direction départementale des territoires qui interviendra le lendemain de la publication du présent arrêté. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 :

La secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, le directeur départemental des territoires de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour la préfète et par délégation,
Le directeur régional de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt par intérim,



Guillaume ROUSSET

